

RELEVE DE CONCLUSIONS DU CONSEIL d'INSPÉ

du Jeudi 25 mai 2023 Validé le 26/09/2023

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du relevé de conclusions de la séance du 27/03/2023. (vote)
- 2. Actualités nationales et locales.
- 3. Accueil des nouveaux élus du Conseil scrutin partiel de mars 2023. (Collège des personnels relevant du MEN; collège des usagers)
- 4. Formation initiale et continue.
- 4-1. Etat des candidatures rentrée 2023. (information)
- 4-3. Demandes d'aménagement de maquettes des mentions R. 2023. (vote)
- 4-2. PPC Projet professionnel contextualisé Ecole de la transition. (vote)

- 5. Budget. (vote)
- . Budget rectificatif 2023 (BR1).
- 6. Mise à jour des commissions de l'Inspé désignations. (vote)
- 6-1. Commission de recours hiérarchique 1 usager.
- 6-2 . Commission du budget et des moyens :
- 1 représentant des personnels élu au Conseil d'Inspé.
- 6-3. Commission des personnels:
- 1 représentant des personnels Biatss après appel à candidatures.
- 7. Questions diverses.

MEMBRES PRESENTS

Membres présents (10): GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoît, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck, PAPAIS Léa, SAINT GIRONS Bernard, TOPLIS Mike, TREMEAU Damien.

Procurations (6): ALLEMAND Frédéric à MARTIN Emmanuelle, GARNIER Emmanuelle à SAINT-GIRONS Bernard, KPODAR J-Luc à MARTIN Emmanuelle, RATTAT A-Claire à TREMEAU Damien, O'CONNEIL A-Marie à TREMEAU Damien, SAINT MICHEL Marie à SAINT-GIRONS Bernard.

Invité.e.s permanents à titre consultatif: DUPONT Pascal, FALCETTE Laurent, GAUTHIER Christopher, GOBBE MEVELLEC Euriel, JESSEL Nadine, LAVERDET Christine, MORALES Yves, PRIOURET Pierre, ROBERT Claire.

Invité : CONSUL Olivier (usager)

Excusés: ANDRE Marie, BADORC Nathalie, MAUMON Nathalie, PORTOLES Rodolphe

Secrétaires de séance: BATONNEAU Blandine / SANCIER Elisabeth

Le président du Conseil ouvre la séance et donne la liste les procurations.

POINT 1 - APPROBATION DU RELEVE DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 27/03/2023.

VOTE : unanimité moins 1 abstention

POINT 3 - ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS DU CONSEIL - SCRUTIN PARTIEL 18, 29, 30 MARS 2023.

Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels :

- Collège des Professeurs d'Universités *Pas de candidat*
- Collège des personnels relevant de l'Education nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles établissements ou services relevant de ce ministère - Marie ANDRE (Pour une véritable formation)
- Collège des usagers *Léa PAPAIS* (Graine de profs) ; suppléant **Olivier CONSUL**

Léa Papaïs est en master MEEF 1er degré, son suppléant Olivier Consul également.

Il est précisé que le suppléant peut être présent aux séances mais seul le titulaire a droit de vote.

Accueil également de Michaël TOPLIS, président de l'Université de Toulouse depuis le 07/04/2023 qui siège au titre des personnalités extérieures désignés par les universités partenaires.

P. PRIOURET revient sur le processus électoral et la publication de l'arrêté ainsi que des résultats qui n'auraient pas été rendus publics pour les extérieurs.

POINT 2 - ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

B. SAINT-GIRONS fait part du suicide d'un stagiaire DIU (affecté au collège de Villemur sur Tarn). Il a mis fin à ses jours suite à des problèmes récurrents de santé. Son établissement d'accueil a accompagné ses collègues et ses élèves.

• <u>Proposition de loi Brisson</u>: « pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité » Cette loi relative à l'évolution de la formation des professeurs des écoles va passer devant l'Assemblée nationale. Elle ne devrait pas recevoir un vote favorable : on note de nombreuses réserves tant du gouvernement que du R.Inspé.

POINT 4 - FORMATION INITIALE ET CONTINUE

4-1: Etat des candidatures

- E. GOBBE-MEVELLEC présente ce point et indique que le nombre de candidatures est important ce qui occasionne plus de travail pour les commissions d'admission. Le nombre de candidatures a augmenté de façon significative sans que l'on puisse garantir le nombre final. Les commissions d'admission ont du mal à gérer la vérification des pièces. Elles doivent pouvoir considérer que les profils étrangers ne sont pas prioritaires car la nationalité française est requise pour les concours.
- B. SAINT GIRONS demande que le VP d'UT2 soit notre relai pour faire remonter les remarques auprès des services centraux.
- F. MARTIN fait remarquer que les dossiers arrivent sans que la conformité des pièces ait été vérifiée au préalable et que la sélection se fait hors temps de travail. De plus, Campus France est décorrélé de cette plate-forme. Les candidatures sont reçues par la DIVE, la scolarité a permis un dialogue en direct.
- Y. MORALES indique qu'il ne faut pas rompre la logique du continuum Licence-Master. Pour le confort des étudiants, et de même pour les équipes enseignantes, il faut privilégié le continuum. Les commissions de sélection ont des milliers de dossiers à traiter.
 - B. SAINT GIRONS ajoute que la cohérence des parcours avec le projet personnel constitue un critère. pertinent
- G. MADAR précise que dans le 1er degré, ce continuum rentre dans le processus de cotation avec un score plus avantageux sans pour autant dénigrer les autres parcours.

Avec Mon master on ne connaît plus le critère géographique : les étudiants peuvent venir de n'importe quelle région. On gagne en rapidité d'admission, cependant on perd en flexibilité : auparavant on pouvait avoir un contact direct avec l'étudiant et le rediriger vers un site.

Il n'y a plus la phase intermédiaire et complémentaire de vérification des pièces. Le 1ère degré, s'en remet à la scolarité lors de l'inscription administrative.

Une grosse inquiétude subsiste quant à la capacité à remplir certains sites.

E. GOBBE-MEVELLEC indique que nos critères devront être affichés par % ; le critère géographique devient inutile. Elle précise que certains autres INSPE font des tests en présentiel et se demande si, en faisant de même, les commissions gagneraient en temps et objectivité.

B. SAINT GIRONS propose de relever les points positifs et négatifs pour améliorer la plate-forme.

F.MARTIN indique que la place de la lettre de motivation est à revoir. Son importance est à discuter pour la cotation. Il donne l'exemple des CPE où les même formulations reviennent en boucle.

G.MADAR complète en disant que privilégier une licence plus qu'une autre n'est pas possible et que compte tenu du taux de réussite (à l'admissibilité) on ne doit pas être si mauvais que ça dans notre recrutement. Il est favorable à la mise en place d'un test d'entrée en master : obtenir un 14 en licence n'est pas difficile ...

P.PROURET ajoute que la continuité du cursus Licence-master est à privilégier.

Y. MORALES: la construction d'un parcours doit se faire avec les universités partenaires à partir des cursus de formation et non géographiques, ce qui ouvre des portes à des étudiants venant de l'extérieur

E. GOBBE-MEVELLEC : l'avantage de la plate-forme est que si les étudiants extérieurs ne viennent pas et cela permet à ceux qui sont sur liste complémentaire de remonter plus vite (en 48h).

4-2 : Demande d'aménagement des maquettes R. 2023.

E. GOBBE-MEVELLEC présente ce point :

Dans le cadre de l'accréditation 2021-2027, les mentions ont été invitées à faire un bilan et demandent les aménagements suivants :

<u>Mention 1:</u> de migrer 2h d'arts plastiques du S10 vers le S9 (le S10 étant chargé du fait du concours) et de revoir la répartition des heures « Recherche » avec l'idée de libérer la fin du master :

1/Arts plastiques

<u>Actuellement</u>:

UE950: 60,5h dont 3h d'arts plastiques sur les 12,5h Arts (6 ects)

UE1050: 44,5h dont 2h d'arts plastiques sur les 7,5h Arts (6 ects)

Après modification:

UE950: 62,5h dont 5h d'arts plastiques sur les 14,5h Arts (6 ects)

UE 1050: 42,5h dont 0h d'arts plastiques sur les 5,5h Arts (6 ects)

Il s'agit à la fois de contribuer à alléger le semestre 10, semestre du concours, et de donner plus de cohérence à la formation en arts plastiques en rassemblant les heures sur 1 seul semestre plutôt que de laisser 2h uniquement sur le S10.

2/UE recherche

Actuellement:

UE 720 : 23h (4 ects)

UE 820: 17h (4 ects)

UE 920 : 17h (6 ects)

UE 1020: 10h (10 ects) Soit: 67h

$\underline{Apr\`es\ modification}:$

UE 720 : 24h (4 ects)

UE 820 : 26h (4 ects)

UE 920: 12h (6 ects)

UE 1020:5h (10 ects) Soit:67h

La préparation du mémoire est davantage centrée sur le M1 dans la nouvelle maquette. Basculer des heures du M2 sur le M1 permettra de mieux accompagner les étudiant-e-s pour qu'il-elle-s puissent avancer le travail, notamment sur le recueil de données.

VOTE des modifications Mention 1: unanimité

<u>Mention 3</u>: rééquilibrage des heures du numérique entre le S9 et le S10 du fait de la temporalité du stage. Une partie des heures (15h) actuellement dispensées au S9 seraient décalées sur le S10.

Bascule de 15h de numérique de l'UE1070 à l'UE970 :

Actuellement:

UE 970: 81h dont 30h de numérique (5 ects)

UE 1070: 43h dont 0h de numérique (9 ects) Soit: 124h

Après modification:

UE 970 : 66h dont 15h de numérique (5 ects)

UE 1070: 58h dont 15h de numérique (9 ects) Soit: 124h

VOTE des modifications Mention 3 : unanimité

4-3: PPC - Projet professionnel contextualisé « Ecole de la transition »

Un document de synthèse a été établi et joint à la convocation de ce Conseil.

E. GOBBE-MEVELLEC indique que le contexte est double au regard de la transition écologique : d'une part pour le MESRI et d'autre part pour le MEN. Du côté du MESRI, le Plan climat-biodiversité et transition écologique a été présenté en novembre 2022 et fait suite au rapport Jouzel/Abbadie. Il precise que tous les étudiants du supérieur et tous les enseignants de l'enseignement scolaire devront être formés. Elle précise que les licences sont également concernées. Dans ce contexte, la réponse de l'Inspé s'inscrit dans une temporalité courte, tout en respectant le cadre de l'accréditation. L'idée est de ne pas attendre des moyens supplémentaires, de faire déjà ce que l'on peut faire en respectant le cadre de l'accréditation en cours.

Le recensement de la place de l'EDD dans nos formations a été confié à J-Yves LENA délégué de direction en charge de cette thématique, pour pouvoir identifier les leviers.

Notre levier pour les formations des mentions 2 et 3 : le PPC (Projet Professionnel Contextualisé) avec un système d'options (2 à choisir parmi 11 sur la durée du master). Nous proposons d'en flécher 1 sur les 2 vers le PPC « Ecole de la transition », correspondant à 16h de formation.

La proposition d'évolution du PPC « Ecole de la Transition » pour les masters MEEF des mentions 2 et 3 est la suivante :

- Rendre le PPC « Ecole de la transition » (16h) obligatoire sur 1 des 2 PPC suivis par les étudiant-e-s durant leur master
- Faire évoluer le dispositif et les contenus du PPC :
 - Une partie de cours pluridisciplinaires
 - Travaux encadrés de groupes : encadrement par un-e formateur-trice de l'équipe « Ecole de la transition » + un-e formateur-trice du parcours.

Les parcours ont été consultés sur cette proposition. 22 s'y sont dits favorables, 8 s'y sont dits plus réservés ou défavorables (2 de plus par rapport au document joint). 1 parcours ne s'est pas encore prononcé (et non 3 comme dans le document joint).

Des réserves ont été émises sur cette proposition. Elles portent sur :

- le choix du PPC comme levier et pas la culture commune.
- la question de la liberté de choix : une option qui devient de fait obligatoire.
- la place réduite laissée aux autres PPC.
- l'articulation du PPC au reste de la formation, notamment pour les parcours pour lesquels ces questions sont déjà un enjeu de formation important.
- La difficulté pour certains parcours de mobiliser un-e formateur-trice pour co-animer la partie TD Les M2 de l'an prochain continueraient avec le fonctionnement actuel.

Proposition de vote sur une mise en œuvre échelonnée :

- rentrée 2023 : démarrage pour une première vague de parcours, majoritaire : les 22 parcours favorables (ou plus)
- Pour les parcours pour lesquels il est plus compliqué de penser la cohérence et l'articulation des contenus, on se laisse 1 an pour y réfléchir et le mettre en place plus finement.
- E. GOBBE-MEVELLEC précise que la commission des formations a émis un avis favorable sur cette proposition.

Une discussion s'engage.

- D. LARROUY demande que les éléments proposés au vote soient précisés. Il s'interroge sur l'engagement réel même si on sursoit aux parcours qui ne sont pas prêts. Il suggère de revoter sur les parcours qui ne sont pas prêts l'année prochaine.
- F. MARTIN propose un vote sur 1 an pour tous les parcours car il n'y a pas de garantie sur la mise en œuvre. Il relève également une différence de connaissances entre les étudiants littéraires et scientifiques.
 - G. MADAR émet une réserve sur la méthode. Il souscrit à l'examen précis de la faisabilité.
- B. SAINT-GIRONS ajoute que l'expérimentation à venir pour les parcours qui sont prêts semble être une bonne méthode. Avancer avec les 22 parcours est intéressant mais une clause de revoyure pourrait être prise. Quid de l'inclusion de cette formation dans les autres parcours ?
- E. GOBBE-MEVELLEC indique que le fait de revoter l'année prochaine poserait problème : si on ne met en place la formation que pour les parcours qui se sont dits favorables, on ne répond pas à la demande qui est de former tou-te-s les enseignant-e-s. C'est ce projet-là qui a été soumis aux parcours. Par contre il faut tenir compte des difficultés de certains parcours. Elle propose plutôt de mettre des conditions à la mise en œuvre en 2024 pour les parcours plus réservés : il faudrait que les réunions de travail sur l'articulation entre les contenus du PPC et ceux des formations aient abouti à un accord.

- D. LARROUY indique qu'il faut acter la référence de travail sur le référentiel extérieur validé. Il ajoute que des parcours ont déjà 70% de ces compétences, il faudrait ensuite faire du sur mesure.
- E. GOBBE-MEVELLEC souscrit à s'appuyer sur le référentiel. Cela pourrait être une autre condition pour la mise en œuvre du PPC.
- G. MADAR propose de travailler à l'élaboration d'un consensus. Il faut enrichir le dispositif Inspé avec les apports des collègues extérieurs.
- F. MARTIN suggère d'envisager 1 option liée à l'environnement durable pour chaque étudiant à la carte en proposant 2 ou 3 options.
- L. FALCETTE s'interroge sur les mentions 2 et 3 qui s'adossent sur des PPC qui existent sur 15h. Quelle coquille pour ce nombre d'heures en Mention 1 ? Il cite l'exemple de la dimension sportive qui peut s'abonder de ce thème EDD.
 - E . GOBBE-MEVELLEC précise qu'un groupe de travail est en place sur ce point.
- F. MARTIN abonde les propos de L. Falcette. Les parcours opposés ne sont pas pour autant contre cette formation. Chaque discipline peut s'emparer de cette dimension.
 - L. PAPAIS indique qu'intégrer ce thème dans le sport n'est pas suffisant pour se saisir de la dimension.
- N. JESSEL souhaite vraiment faire l'expérimentation, la réussir et en faire une certification, une référence dans l'enseignement supérieur, pour l'élargir au-delà de l'INSPE.
- B. SAINT-GIRONS soumet la proposition au vote avec un démarrage à la rentrée 2023 pour les 22 parcours favorables (ou plus) et à la rentrée 2024 pour les autres, cette mise en œuvre en 2024 étant conditionnée au fait que les discussions de travail entre l'équipe du PPC et les parcours aboutissent. Il est proposé également que le PPC s'appuie sur les documents suivants : référentiel de l'UVED, référentiel du CSP (mars 23) et textes du CSEN (avril 22).

VOTE: 12 voix POUR 3 contre et 1 abstention

POINT 5: BUDGET RECTIFICATIF 2023 N°1 2023 (BR1)

C. ROBERT Présente ce point :

1/ Recettes:

Il est à noter que la variation importante provient des PPI (Plans Pluriannuels d'Investissement) Immobilier et Informatiques non prévus en budget initial.

Nos recettes propres proviennent des droits d'inscriptions (+ 15 000€), des subventions (DIU 292 423€; DI 185 409€), des conventions dont les montants ont été réajustés au vue des éléments mis à jour.

Par ailleurs, elle précise que nous avons reçu 40 295 € de l'Etat pour compenser les dépenses énergétiques.

2/ <u>Dépenses</u>:

Une partie des recettes DIU a été injectée en formation initiale/ mention 4 ; les recettes des conventions de la Maison pour les Sciences au CHM ; les DI de la documentation en documentation.

Une partie du projet Acorda de la SFR a été déplacée vers la masse salariale.

En ce qui concernant le fonctionnement général : la recette pour les dépenses énergétiques a été reventilée entre les différents sites ; le budget frais de déplacement a été revu à la hausse concernant la visite des stagiaires DIU.

Une réserve de précaution $(42.378 \in)$ a pu être mise en place, ce qui n'avait pas pu se faire lors de l'élaboration du budget initial.

Enfin, les charges d'amortissement (30.000 €) ont été réajustées comme l'an passé.

VOTE: unanimité

POINT 6: Mise à jour des commissions de l'Inspé - désignations. (vote)

6-1 Commission de recours hiérarchique

1 usager : désignation de Léa PAPAIS, représentante des usagers au Conseil d'Inspé.

6-2 Commission du budget et des moyens

1 représentant des personnels élu au Conseil d'Inspé : F. MARTIN

F. Martin siégeant déjà dans cette commission au titre de représentant de la mention 3, le prochain conseil de mention devra désigner un nouveau représentant ?

6-3 Commission des personnels

1 représentant des personnels Biatss AENES C - après appel à candidatures.

1 seule candidature : Camille RODRIGUEZ (secrétariat pédagogique de la mention 2)

A noter, ces commissions devront être reconstituées après le renouvellement total du Conseil en novembre prochain.

VOTE pour les 3 désignations : unanimité

POINT 7 - QUESTIONS DIVERSES (Lea Papais/représentante des usagers)

Restauration Croix de Pierre : manque de choix et quantité en fin de service

Ce point ne relevant pas du Conseil d'Inspé devra être traité directement avec la direction et la RAF du site Croix de Pierre.

La Direction s'engage à régler ce problème.

Le Président du Conseil d' Inspé

La séance s'achève à 17h. Le prochain conseil se tiendra le 5/07 à 14h30

4

Bernard SAINT-GIRONS